

**Accord relatif à la mise en place et au fonctionnement du CSE de Bouygues Bâtiment International**

Thèmes	Sujets	Mesures	Remarques	Articles
CONSULTATIONS	Calendrier des consultations	Les parties ont convenu d'annexer, à titre indicatif, un calendrier organisant les consultations obligatoires selon un "timing" adapté à la Société.	<p>La loi n°2015-994 du 17 août 2015 dite "loi Rebsamen" a apporté des modifications au calendrier, contenu et modalités d'organisation des consultations obligatoires d'entreprise en les regroupant sous 3 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les orientations stratégiques de l'entreprise,</li> <li>• La situation économique et financière de l'entreprise,</li> <li>• La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.</li> </ul> <p>Un accord majoritaire a été signé le 9 mars 2017 afin d'organiser la liste et le contenu des informations récurrentes à transmettre au titre de ces consultations.</p> <p>Ce calendrier a fait l'objet d'aménagement au terme de la 1ère année d'application lors d'une consultation du CEE du 23 octobre 2017</p> <p>Le présent accord vient se substituer à cet accord majoritaire de méthodes ainsi qu'à la consultation du CE le 23 octobre 2017.</p>	Titre 2 art. 7
		Afin de rendre les consultations plus lisibles tout en garantissant un dialogue social de qualité, les éléments suivants seront transmis pour avis aux élus du CSE:		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant de la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise :</li> <li>- Les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences,</li> <li>- La GPEC</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi :</li> <li>- Bilan social et prévisions en matière d'emploi</li> <li>- Rapport de Situation Comparée</li> <li>- DOETH</li> <li>- Efforts de construction</li> <li>- Recours aux stages N-1</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant des consultations sur la formation professionnelle</li> <li>- Orientations de la formation professionnelle</li> <li>- Prévisionnel formation</li> <li>- Bilan de formation N-1</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant de la consultation sur la situation économique et financière</li> <li>- Activité et Chiffre d'Affaires</li> <li>- Prise de commande</li> <li>- Résultats d'activité en valeur et en volume</li> <li>- Aides ou avantages financiers consentis par l'UE, l'Etat, les collectivités</li> <li>- Perspectives de l'année</li> <li>- Projets en matière de Recherche et développement</li> <li>- Taxe d'apprentissage</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'agissant des consultations en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail:</li> <li>- Rapport d'activité de la médecine du travail</li> <li>- Document Unique d'Evaluation des Risques</li> <li>- Rapport et programme annuel de prévention</li> </ul>			